Plot Podotactile Bombé À Visser En Inox

Référence : 3280885



DESCRIPTION :

En **inox**. **À visser**.

Ces plots vous permettent de **créer des bandes d'éveil à la vigilance**. Vous pouvez ainsi **signaler efficacement les obstacles** pour les personnes malvoyantes comme la présence d'escaliers, d'un passage piéton ou encore la proximité de la fin d'un quai de gare.

Prévoyez 150 plots au mètre linéaire pour vos bandes d'éveil à la vigilance..

INFORMATION PRODUIT

Plot Podotactile Bombé à Visser

Utilisez nos plots podotactiles afin de **créer des bandes d'éveil à la vigilance** et d'**assurer la sécurité des passants**, **notamment des personnes malvoyantes**.

Leur dimension leur permet d'être **détectables facilement** aussi bien par les personnes en fauteuil qu'utilisant une canne blanche. Vous pouvez ainsi **prévenir efficacement de la présence d'un obstacle**, qu'il s'agisse d'un escalier, d'un passage piéton ou encore de la bordure du quai dans une gare.

Très élégants et modernes, ces plots **s'utilisent en intérieur et en extérieur**. La fixation se fait par **simple vissage** dans la matière.

Ils vous sont proposés sous **deux conditionnements** : **à l'unité** ou par **lot de 80 pièces**. Pour créer un mètre linéaire de BEV, vous nécessiterez environ 150 plots.

Caractéristiques

- **Matière** :
  - Inox 303
- **Poids** :
  - **Inox** : 11 g
- **Diamètre** : ø25 mm
- **Hauteur** : 5 mm
- **Usage** :
  - Intérieur
  - Extérieur
- **Conformité** : Norme NF P 98-351
- **Conditionnement** :
  - 1 unité
  - 80 unités
- **Visserie incluse** : 4,5 x 25 mm

Applications

- **Réalisation de bandes d'éveil à la vigilance droites ou courbes**
- **Solution sans perçage**

INFORMATION

- **Laissez un espace de 50 cm** (+ ou - 2 cm) entre l'obstacle à signaler, comme une première marche d'escalier, l'emplacement d'une traversée piétonne ou le vide du quai, et la bande podotactile. Cet espace est un "pas de freinage" permettant à l'utilisateur de s'arrêter s'il le souhaite.
- La bande **doit être parallèle à la bordure des trottoirs**, pour les passages piéton et les quais, **ou à la descente des escaliers**.
- La **largeur standard réglementaire de la bande podotactile est de 58,75 cm**, exception faite des quais de transports en commun et des îlots-refuges ou la largeur est réduite à 40 cm.
- La **largeur d'une bande podotactile en haut d'une volée d'escaliers peut exceptionnellement être de 40 cm** et est tolérée dans les Installations Ouvertes au Public ou dans les Établissements Recevant du Public.
- **Contrastez la bande de plots par rapport à son support** ou au sol.

Méthode de pose et de déposé des plots podotactiles

Ce que dit la loi ***Annexe 7 de l'Arrêté du 8 Décembre 2014 et de l'Arrêté du 20 Avril 2017***

"Une bande d'éveil à la vigilance a pour objectif d'éveiller la vigilance des personnes présentant une déficience visuelle par détection tactile et visuelle.

Elles peuvent être installées dans les parties extérieures des établissements recevant du public et dans les installations ouvertes au public.

Une bande d'éveil à la vigilance présente les caractéristiques suivantes :

- *Elle est constitué de plots régulièrement espacés ;*
- *Sa largeur est suffisante pour être détectée à la canne blanche et pour ne pas être enjambée par le piéton ;*
- *Elle est visuellement contrasté par rapport à son environnement immédiat ;*
- *Elle est non-glissante ;*
- *Elle ne présente pas de gêne pour les personnes présentant des difficultés pour se déplacer ;*
- *Elle est placée à une distance de la zone de danger correspondant au pas de freinage."*

Tableau des déclinaisons possibles

Réf. 3280832 Conditionnement - 80 unités

Réf. 3280885 Conditionnement - 1 unité